

L'Égypte emprisonne harceleurs et... victimes

Éclairage Ariane Lavrilleux
Correspondante au Caire

Le harcèlement sexuel est interdit par l'islam et rien ne peut le justifier". Cette déclaration d'Al Azhar, le 28 août dernier, est inédite pour cette institution religieuse plutôt conservatrice et principale autorité morale dans l'islam sunnite. Elle n'arrive pas par hasard. Comme dans le reste du monde, de plus en plus d'Égyptiennes témoignent de leur ras-le-bol sur les réseaux sociaux, photos et vidéos à l'appui. Cet été, les polémiques se sont multipliées.

Des torrents d'insultes se sont déversés sur une jeune femme qui avait osé filmer et dénoncer des hommes venant l'importuner à son arrêt de bus. Sur une autre vidéo, on voit un homme poignardé à mort après être venu en aide à son épouse harcelée, sur la plage d'Alexandrie.

Harceler "pour s'amuser"

Selon l'Onu-Femmes, 60 % des femmes ont subi une forme de harcèlement sexuel en 2017. Deux tiers des hommes avouent avoir déjà harcelé une femme. Ils avancent principalement deux justifications : la volonté de "s'amuser" et les tenues de femmes "qu'ils perçoivent comme provocatrices". Pourtant, depuis 2014, le harcèlement sexuel (allant des sifflements, insultes à l'agression sexuelle) est puni de six mois à cinq ans de prison. Le Conseil national pour les femmes a mis en place une *hotline* pour conseiller les femmes en cas d'agression.

Si les procès restent encore rares, l'avocat Ahmed Brery estime que la justice prend les plaintes plus au sérieux depuis un an "grâce à la pression des médias mais aussi des campagnes de sensibilisation qui se sont développées partout en Égypte". Par exemple, la police ne rejette plus systématiquement les plaintes des femmes qui ne connaissent pas le nom de leur agresseur. À Qena, près de Louxor (sud), un passant qui avait agrippé les fesses d'une jeune femme a été identifié grâce à une caméra de surveillance et condamné en février

■ La libération de la parole des femmes contre le harcèlement sexuel a gagné aussi l'Égypte.

■ Des harceleurs ont été punis depuis l'adoption de lois ad hoc.

■ Mais leurs victimes passent parfois également par la case prison.

dernier à trois ans de prison.

Sauf que les victimes passent aussi parfois par la case prison. Le 21 août, deux femmes ont été retenues plusieurs heures en garde à vue après s'être défendues contre deux garçons harceleurs de la place Tahrir, au Caire, qui les accusaient de les avoir molestés ! Le tribunal a finalement condamné les deux jeunes hommes à deux ans de prison.

En septembre, une touriste libanaise a été renvoyée chez elle après avoir passé deux mois derrière les barreaux. Son crime : avoir "insulté le pays" dans une vidéo où elle s'en prenait violemment à des Égyptiens qui l'avaient, entre autres, harcelée. Depuis cinq mois, une activiste féministe est détenue pour avoir "diffusé de fausses informations" et "menacé la sécurité nationale". Elle avait simplement raconté à ses amis sur Facebook les insultes d'un chauffeur de taxi, les gestes salaces d'un policier et son exaspération face à l'inaction des autorités.

5

Années de prison

Depuis 2014, les personnes jugées responsables de harcèlement sexuel risquent de 6 mois à 5 ans de prison.

diffusé de fausses informations" et "menacé la sécurité nationale". Elle avait simplement raconté à ses amis sur Facebook les insultes d'un chauffeur de taxi, les gestes salaces d'un policier et son exaspération face à l'inaction des autorités.

Trouble à l'ordre public

Alors que la justice égyptienne n'hésite plus à prononcer de lourdes peines contre les harceleurs, pourquoi s'en prend-elle aussi aux harcelées ? Le paradoxe n'est qu'apparent pour Hussein Baoumi, d'Amnesty International : "La volonté actuelle du gouvernement de verrouiller la parole publique va de pair avec un patriarcat bien ancré. Le harcèlement sexuel est vu comme une simple question sécuritaire et d'application des lois existantes. Pour eux, c'est inacceptable qu'une femme critique les efforts du gouvernement pour combattre le harcèlement sexuel, parce que la critique est un trouble à l'ordre public et en plus elles attaquent aussi la "masculinité" d'un État dominé par les hommes", estime-t-il.

Cette répression n'est pas près de se tarir craignent les ONG. La nouvelle loi contre la cybercriminalité permet ainsi d'emprisonner les internautes qui s'en prendraient "aux principes familiaux et aux valeurs de la société égyptienne". Une formule très proche de celle qui fut employée pour condamner la touriste libanaise.